

PLAN LOCAL D'URBANISME



Approbation

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 9 mai 2017
Révision allégée n°1 approuvée le 23 juin 2021
Modification n°1 approuvée le 23 juin 2021
Modification n°2 approuvée le 23 juin 2021

Zonage

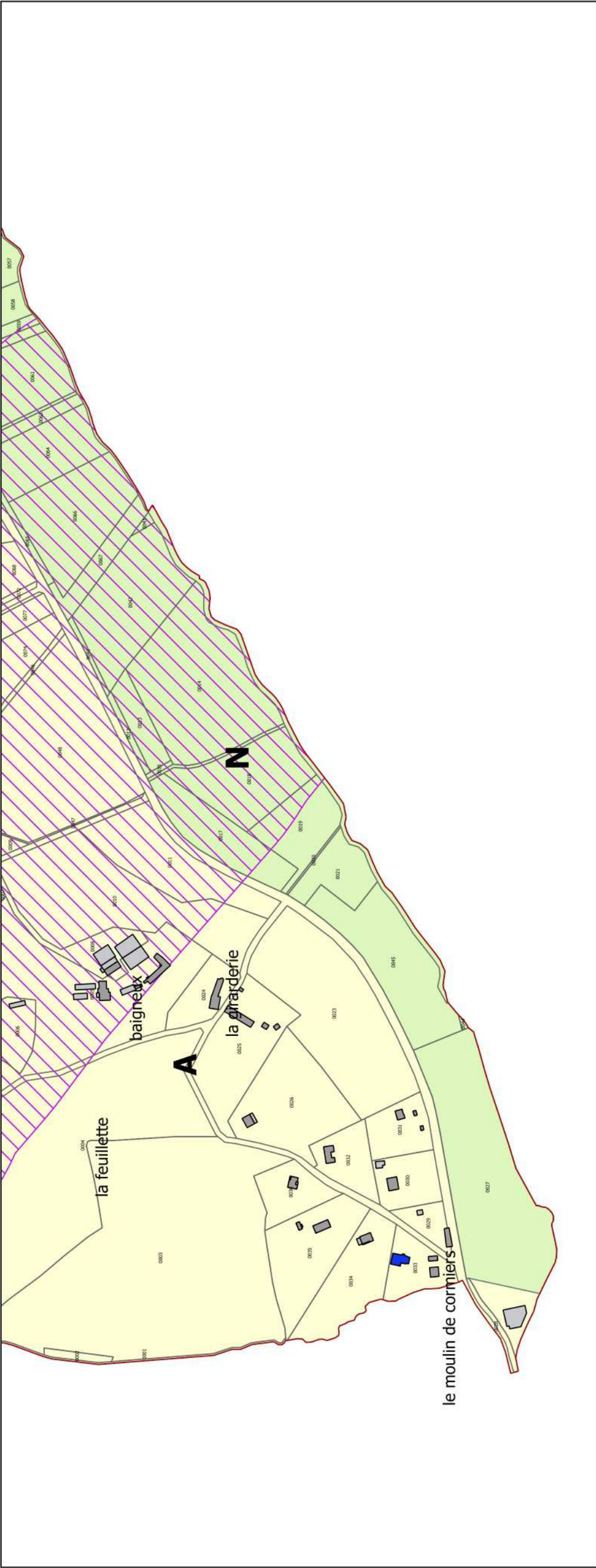
- ### Autres prescriptions réglementaires

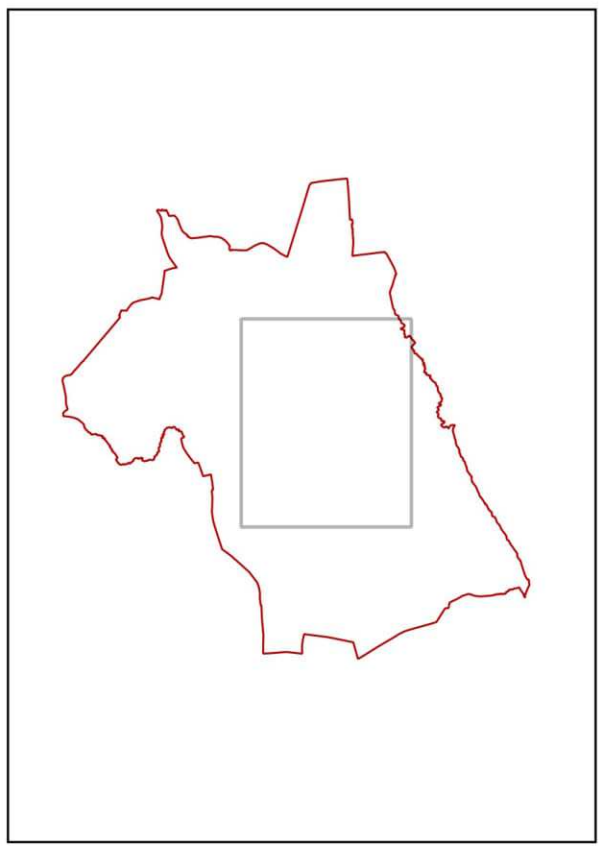
- Bois protégés au titre de l'article L151-19 CU

- Bande de nuisances sonores (250m de part et d'autre de l'A28)

- Site archéologique

- ☒ Site pollué non constructible en l'état





DOCUMENTS GRAPHIQUES

- Bourg -

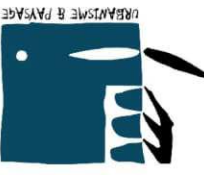
Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
communautaire en date du 23 juin 2021

Echelle: 1:2 000

PLU approuvé le 9 mai 2017
Modification n°1 approuvée le 23 juin 2021
Modification n°2 approuvée le 23 juin 2021

ECCE TERRA



Légende

Zonage

- UA Zone urbaine contrôlée
- UB Zone d'extension de l'urbanisation à vocation principale d'habitat
- UC Zone destinée à l'implantation des activités artisanales
- UAUh Zone d'urbanisation future à court terme à vocation principale d'habitat
- A Zone agricole
- N Zone naturelle et forestière
- Ne Secteur naturel d'équipements sanitaires
- Ni Secteur naturel de loisirs
- Nt Secteur naturel de tourisme

Autres prescriptions réglementaires

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé n°1 (accès largeur 8m; commune bénéficiaire)
- Emplacement réservé n°2 (accès; commune bénéficiaire)
- Emplacement réservé n°3 (aménagement de carrefour et stationnement; commune bénéficiaire)
- Bos protégés au titre de l'article L151-19 CU
- Parallèles à réaliser
- Cheminements pour évitants à conserver
- Hales à préserver
- Bande de nuisances sonores (250m de part et d'autre de l'axe)
- Site archéologique
- Site pollué non constructible en l'état